Réponses aux étudiants

1. Par rapport aux crédits nécessaire pour un post-grade en psychothérapie :
* attester d’une formation introductive en TCC équivalente à 3 crédits ECTS (ou 30 heures en présentiel) acquis durant la formation prégraduée ou après la fin des études.
* pour les candidat∙e∙s psychologues, attester d’une formation de base en psychologie clinique et psychopathologie équivalente à 12 crédits ECTS (ou 120 heures en présentiel) acquis durant ou après la formation prégraduée. Pour les candidat∙e∙s médecins, attester d’une formation de base en psychiatrie ou en pédopsychiatrie équivalente à deux années de spécialisation postgraduée.
[Plus d’information sur les crédits ECTS délivrés par les Universités romandes durant la formation prégraduée.](https://www.formation-continue-unil-epfl.ch/wp-content/uploads/2019/11/Prerequis_admission_formation_psychotherapie.pdf)

[Psychothérapie comportementale et cognitive – Formation Continue UNIL-EPFL (formation-continue-unil-epfl.ch)](https://www.formation-continue-unil-epfl.ch/formation/tcc-mas/)

1. Lien vers le programme des cours

[Horaire des cours | Programme des cours | Université de Fribourg (unifr.ch)](https://www3.unifr.ch/timetable/fr/?&domaines=155&semestres=243&niveaux=2&page=1)